



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT**

**POLITIQUE DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE  
*du*  
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE  
DÉVELOPPEMENT**

*(Projet)*

Pour toute question concernant le présent document, prière s'adresser à :

M. A. ORDU, Vice-président	ORVP	Poste	2001
M. L. NDIKUMANA, Directeur	ORPC	Poste	2176
M. M. DIENE, Chef de division	ORPC	Poste	3395
Mme L. KANZIEMO, Spécialiste du secteur de l'eau	ORPC	Poste	2679

**DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET POLITIQUES  
OPÉRATIONNELLES**

## Remerciements

Membres de l'équipe de projet chargé d'élaborer la Politique du secteur de l'énergie	M. Ralph OLAYE, Responsable de Division, ONRI M. Felix BAUDIN, Conseiller juridique en chef, GECL M. Marcellin NDONG NTAH, Economiste en chef, Politiques de développement, ORPC M. Jacques MOULOT, Spécialiste en Chef, énergie, ONRI M. Epifanio CARVALHO DE MELO, Spécialiste principal, Infrastructure et expert en PPP, ONRI M. James EDWIN, Chargé principal de l'Evaluation, OPEV M. Joao CUNHA, Socio-économiste supérieur, OSHD M. Nouridine KANE DIA, Economiste-pays supérieur, ORCE Mme Nogoye THIAM, Expert en changement climatique, ORQR Mme Paxina CHILESHE, Chargé de la gestion des ressources naturelles, OSAN Mme Tanja FALLER, Economiste de l'énergie, ONEC M. Rolf WESTLING, Consultant supérieur, OPSM.

# Table des matières

<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>iii</b>
<b>Quelques unités de mesure de l'énergie :</b> .....	<b>iv</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Contexte et justification</b> .....	<b>2</b>
2.1. <i>Défis du secteur de l'énergie en Afrique</i> .....	2
2.2. <i>Opportunités et principales initiatives dans le domaine de l'énergie en Afrique</i> .....	6
2.3. <i>Financement du secteur de l'énergie en Afrique</i> .....	8
<b>3. L'expérience de la BAfD dans le secteur de l'énergie</b> .....	<b>9</b>
3.1. <i>La Politique du secteur de l'énergie de 1994</i> .....	9
3.2. <i>Les opérations de la BAfD dans le secteur de l'énergie (1995-2010)</i> .....	9
<b>4 La politique proposée pour le secteur de l'énergie</b> .....	<b>10</b>
4.1. <i>Vision et objectifs</i> .....	10
4.2. <i>Principaux principes directeurs</i> .....	10
4.2.1. <i>Garantir la sécurité énergétique et accroître l'accès pour tous:</i> .....	11
4.2.2. <i>Progresser résolument vers les énergies propres et renouvelables</i> .....	11
4.2.3. <i>Approche axée sur les pauvres</i> .....	12
4.2.4. <i>Gouvernance renforcée au niveau national</i> .....	12
4.2.5. <i>Innovation en vue d'accroître les flux financiers dans le secteur de l'énergie en Afrique</i> .....	12
4.2.6. <i>Intégrer les principes de l'efficacité de l'aide</i> .....	13
4.2.7. <i>Responsabilité sociale et environnementale</i> .....	13
4.2.8. <i>Intégrer la lutte contre le changement climatique</i> .....	13
4.2.9. <i>Promouvoir le transfert des connaissances</i> .....	14
4.2.10. <i>Intégrer la dimension genre</i> .....	14
4.3. <i>Domaines clés</i> .....	14
4.3.1. <i>L'énergie renouvelable</i> .....	14
4.3.2. <i>Hydroélectricité</i> .....	15
4.3.3. <i>Bioénergie</i> .....	15
4.3.4. <i>Charbon</i> .....	16
4.3.5. <i>Pétrole et gaz</i> .....	16
4.3.6. <i>Production, transmission et distribution d'énergie</i> .....	16
4.3.7. <i>Coopération régionale</i> .....	17
4.3.8. <i>Efficacité énergétique au niveau de l'offre et de la demande</i> .....	17
<b>5. Mise en œuvre de la politique</b> .....	<b>18</b>
5.1. <i>Stratégie du secteur de l'énergie</i> .....	18
5.2. <i>Directives pour les sous- secteurs énergétiques spécifiques</i> .....	18
5.3. <i>Intégration de la dimension énergétique dans les politiques, stratégies et opérations de la Banque</i> .....	18
5.4. <i>Suivi et évaluation</i> .....	19
5.5. <i>Renforcement des capacités du personnel du Groupe de la Banque</i> .....	19
5.6. <i>Génération de savoir</i> .....	19

<b>5.7. Partenariats.....</b>	<b>19</b>
<b>6. Entrée en vigueur et Recommandation.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>21</b>

## Sigles et abréviations

AIE	Agence internationale de l'énergie
AGC	Augmentation générale du capital
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CAPP	Pool énergétique d'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CEIF	Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique
CRMA	Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements climatiques
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EAPP	Pool énergétique d'Afrique de l'est
FAD	Fonds africain de développement
IFD	Institutions de financement du développement
IDE	Investissements directs étrangers
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GES	Gaz à effet de serre
G8	Groupe des huit économies de marché industrialisées
MDP	Mécanisme de développement propre
NAPP	Pool énergétique de l'Afrique du Nord
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ORPC	Département des ressources et politiques opérationnelles
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique
PMR	Pays membres régionaux
PPP	Partenariat public-privé
SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe
SEFA	Fonds pour l'énergie renouvelable en Afrique
SMT	Stratégie à moyen terme
UA	Union africaine
UPDEA	Union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie électrique en Afrique
WAPP	Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest

## **Quelques unités de mesure de l'énergie :**

Watt    Unité de puissance correspondant à la capacité à fournir de l'énergie à une cadence de 1 joule par seconde

MW    Mégawatt    :  $10^6$  watt

GW    Gigawatt    :  $10^9$  Wwatt

TW    Téra watt    :  $10^{12}$  watt

## 1. Introduction

Les pays africains se heurtent à de nombreuses difficultés dans leur volonté d'améliorer le bien-être de leurs populations. Au nombre de ces difficultés, figurent le manque d'accès à des services énergétiques modernes abordables et fiables. L'on estime que seulement la moitié de la population urbaine en Afrique subsaharienne a accès à l'électricité ; en milieu rural, le ratio n'est que de 8 %. En outre, même lorsque l'énergie moderne est disponible, elle est chère et peu fiable. Si les tendances actuelles se maintiennent, moins de la moitié des pays africains réaliseront l'accès universel à l'électricité d'ici à 2050.

Avec l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne compte le nombre le plus important de personnes qui utilisent les combustibles solides traditionnels pour la production d'énergie (pour la cuisine et le chauffage); ces sources d'énergie présentent des effets nocifs importants sur la santé et la productivité. Malheureusement, ce sont les segments les plus pauvres de la population qui paient souvent le prix le plus lourd (en argent, en temps et en santé) pour la très mauvaise qualité des services énergétiques. Le manque d'accès aux services énergétiques modernes est en fait un facteur majeur de la lenteur des progrès en matière de réduction de la pauvreté et dans la réalisation des autres Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en Afrique.

Le manque d'accès à l'énergie moderne pour un usage industriel limite les possibilités de création et d'expansion des entreprises dans les pays africains. Il menace la compétitivité des producteurs africains et leur accès aux marchés régionaux et mondiaux. Un approvisionnement adéquat en énergie moderne pour les secteurs commerciaux et industriels est indispensable pour générer les revenus qui sont, à leur tour, essentiels pour garantir la viabilité financière du secteur de l'énergie.

L'Afrique a un grand potentiel pour satisfaire ses immenses besoins en énergie en exploitant les ressources dont elle est dotée. On estime que 90% des ressources hydroélectriques potentielles de l'Afrique sont encore inexploitées. Actuellement, le potentiel en termes d'énergie hydroélectrique de l'Afrique est théoriquement estimé à plus de 3909 TWh<sup>1</sup>. Cela est aussi vrai, dans une certaine mesure, pour de nombreuses autres ressources énergétiques comme le charbon, l'énergie géothermique, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Alors que l'utilisation de certaines de ces sources d'énergie suscite des inquiétudes concernant les effets négatifs potentiels sur l'environnement, les améliorations dans les technologies de production et de transport d'énergie offrent de grandes possibilités pour l'atténuation de ces effets.

Par ailleurs, même si la croissance économique soutenue de l'Afrique doit inévitablement entraîner un accroissement de la demande d'énergie et donc des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), la contribution du continent aux émissions de gaz à effet de serre (GES) demeurera probablement assez faible dans un futur proche. Pourtant, l'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets du changement climatique. Par conséquent, bien que satisfaire les besoins énergétiques immédiats constitue l'objectif premier, il est aussi nécessaire de prendre en compte les défis environnementaux et climatiques afin de permettre au continent de s'orienter progressivement sur une voie de croissance sobre en carbone.

---

<sup>1</sup> World Energy Council (WEC). 2010. *Survey of Energy Resources*. London, United Kingdom

Accroître l'accès à l'énergie en Afrique nécessitera d'intensifier les investissements dans le secteur de l'énergie pour accroître la capacité de production. De plus, comparé à l'énergie conventionnelle, produire de l'énergie plus propre entraîne dans la plupart des cas, des coûts supplémentaires. Cette option constitue un défi majeur pour les pays africains. La Banque africaine de développement (BAD) estime à 23,8 milliards de dollars EU l'investissement annuel moyen nécessaire pour l'accès universel à une énergie électrique fiable et de plus en plus propre dans les 53 PMR d'ici à 2030<sup>2</sup>. Les sources de financement privées joueront certes un rôle de plus en plus important dans les investissements dans le secteur de l'énergie, mais une grande part des investissements à long terme dans le secteur devra être financée par des ressources publiques. La BAD est appelée à contribuer de façon décisive à combler cet écart en mobilisant ses propres ressources et en catalysant d'autres ressources publiques et privées.

En raison de la répartition inégale des ressources énergétiques sur l'ensemble du continent, il convient d'instaurer une coopération régionale afin de permettre la mise en valeur conjointe des ressources énergétiques en vue de tirer parti des économies d'échelle et de permettre le commerce des ressources et des services énergétiques, notamment à travers des pools énergétiques sous-régionaux. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, la BAD sera appelée à élargir ses mécanismes de financement et à les adapter.

Le Groupe de la Banque a accordé une grande priorité au secteur de l'énergie, tel que cela ressort dans sa Stratégie à moyen terme (SMT) 2008-2012. Le Groupe de la Banque a élaboré sa première Politique du secteur de l'énergie en 1994. À la lumière des nouveaux développements intervenus dans le secteur de l'énergie et des enjeux émergents en matière de développement, notamment l'importance de plus en plus grande que prennent les questions climatiques et les implications pour le secteur de l'énergie, l'engagement accru des pouvoirs publics aux niveaux national, régional et continental, et l'évolution des cadres économiques, le Groupe de la Banque considère cette nouvelle Politique du secteur de l'énergie comme un instrument clé pour guider ses interventions dans le secteur.

À la suite de cette introduction, la Section 2 présente le contexte et la justification de la nouvelle politique, y compris les principales opportunités existantes dans le secteur de l'énergie. La Section 3 résume les leçons tirées de l'expérience du Groupe de la Banque dans le secteur au cours des dernières années. La Section 4 présente les éléments de la nouvelle politique. Quant à la Section 5, elle met en lumière les approches à prendre en considération pour une bonne mise en œuvre de la Politique. Par la suite, la stratégie du secteur de l'énergie apportera davantage de précisions sur ces approches et proposera un plan d'action opérationnel pour atteindre les objectifs de la politique de la Banque dans ce secteur.

## **2. Contexte et justification**

### **2.1. Défis du secteur de l'énergie en Afrique**

**2.1.1. L'accès inadéquat aux services énergétiques modernes constitue un obstacle aux efforts de réduction de la pauvreté en Afrique:** Le taux élevé de pauvreté en Afrique est en partie dû au manque d'accès aux services énergétiques modernes. L'Afrique détient le taux

---

<sup>2</sup> Banque Africaine de Développement (2008), *Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique : Rôle du Groupe de la Banque Africaine de Développement*



d'électrification le plus bas de toutes les régions (26 % des ménages) et jusqu'à 547 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité<sup>3</sup>.

En milieu rural, la production et la productivité agricoles pâtissent de l'accès limité aux services énergétiques modernes pour l'alimentation des systèmes d'irrigation, la mécanisation de l'agriculture et le stockage et la transformation des produits agricoles. Ces facteurs réduisent la production agricole, la valeur ajoutée ainsi que les revenus des agriculteurs, aggravant ainsi les problèmes de sécurité alimentaire. En retour, les bas revenus de l'agriculture permettent difficilement aux agriculteurs de s'offrir des services énergétiques modernes plus propres, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté.

L'urbanisation s'est accélérée en Afrique et s'est accompagnée d'une extension de vastes zones d'habitation précaires ou bidonvilles, essentiellement habités par les populations pauvres. Le taux de croissance des bidonvilles en Afrique Subsaharienne est de 4.53 pour cent comparé à 2.20 pour cent pour l'Asie du Sud<sup>4</sup>. D'ici à 2030, près de 50 pour cent de la population africaine vivra en milieu urbain<sup>5</sup>; et l'extension des bidonvilles continuera à transférer les nids de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. Dans les zones urbaines, l'impossibilité de s'offrir des services électriques limite l'éventail et la rentabilité des activités génératrices de revenus pour les pauvres. Cela limite également la création de micro et petites entreprises, une source importante d'emplois.

Bien que l'énergie ne fasse pas partie des huit OMD, il est évident que l'accès à l'énergie moderne est un préalable à la réalisation de ces objectifs. L'énergie contribue à la satisfaction des besoins de base (la cuisine, le chauffage, la lumière, l'accès à l'eau potable, les transports, les services sociaux, etc.), crée des activités productives (la manufacture, l'industrie, le commerce, l'agriculture, etc.) et stimule la création d'emplois. Les niveaux élevés de pauvreté expliquent en partie la forte dépendance à l'égard des biocarburants traditionnels comme source d'énergie pour la cuisine et le chauffage. Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>6</sup>, près de 73 % de la population en Afrique utilisent la biomasse (souvent sous des formes inefficaces et insalubres), contre 50 % dans l'ensemble des pays en développement. La dépendance vis-à-vis de la biomasse traditionnelle (en particulier sous la forme de charbon) favorise également la déforestation et la dégradation des sols. Dans certaines régions, en particulier autour de grandes villes comme Lusaka, Nairobi et Dar-es-Salaam, la demande de charbon contribue à la dégradation des zones boisées et des forêts environnantes. Le manque d'accès à des services énergétiques modernes, fiables et abordables freine la croissance économique et sape des aspects essentiels du bien-être humain. Il est donc urgent d'accélérer les progrès pour l'accès à l'énergie afin de débloquer le potentiel de développement de l'Afrique.

**2.1.2. Les services énergétiques modernes ne sont pas abordables pour les couches pauvres de la population:** Les deux principaux facteurs déterminants de l'accessibilité aux services énergétiques sont le coût des services et le revenu des ménages. Par conséquent, améliorer l'accès aux services énergétiques modernes en Afrique demande d'accroître, d'une part l'approvisionnement en énergie à moindre coût, et d'autre part, de faciliter l'accessibilité en termes de coût, à travers notamment des subventions ciblées.

<sup>3</sup> Banque mondiale 2009. Rapport de la Banque mondiale, réunion des Ministres de l'énergie du G8 ; Rome, 24-25 mai 2009.

<sup>4</sup> Conseil Economique et Social de l'ONU. 2007. Rapport du Secrétaire Général; Mise en oeuvre coordonnée du Programme pour l'Habitat,

<sup>5</sup> ONU Habitat. 2010. L'état des Villes Africaines 2010. Gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains.

<sup>6</sup> Agence Internationale de l'Energie (AIE). 2002a Statistiques et bilans énergétiques des pays non-membres 2000-2001, Paris, Agence Internationale de l'Energie

*Les coûts des services énergétiques sont généralement élevés en Afrique.* Les investissements dans la production et le transport d'énergie sont insuffisants et la coopération régionale permettant d'accroître l'approvisionnement en énergie se met en place plutôt lentement. Par ailleurs, l'échelle réduite de la plupart des systèmes électriques nationaux et la dépendance vis à vis des installations de production onéreuses basées sur l'utilisation du pétrole augmente le coût de la production de l'électricité en Afrique ; à 0,18 dollars le Kwh<sup>7</sup>, cela revient 2 à 3 fois plus cher que la moyenne mondiale. Le coût initial du branchement est également très élevé.

La volatilité des prix de l'énergie a mis en exergue la nécessité de diversifier les sources d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique. Le prix du pétrole brut est passé de moins de 40 dollars EU le baril en 2004 à un pic de 70,85 dollars EU le baril en août 2005. Les prix ont continué à grimper, allant jusqu'à atteindre près de 80 dollars le baril en 2006 et atteignant un record de plus de 147 dollars EU le baril en juillet 2008<sup>8</sup>. En outre, avec la crise énergétique mondiale, de nouveaux marchés ont émergé. L'Afrique est donc confrontée à une forte concurrence face à un pool plus important de pays pour les ressources énergétiques.

*La plupart des ménages en Afrique, en particulier dans les zones rurales, vivent avec des budgets très modestes* et dépensent plus de la moitié de leurs ressources dans l'alimentation<sup>9</sup>, ce qui constitue un obstacle pour l'accès aux services énergétiques modernes. Compte tenu des ressources limitées, les opérateurs ne sont pas en mesure d'étendre les services en se basant uniquement sur les revenus provenant des ventes. Satisfaire les besoins énergétiques des populations à faibles revenus nécessite de trouver un équilibre entre l'approche traditionnelle fondée sur l'offre et une approche tirée par la demande. Cela signifie qu'il faudrait accorder plus d'attention aux besoins des utilisateurs finaux et à leur capacité à payer pour les services. Par conséquent, il y'a lieu d'explorer des mécanismes innovants de tarification, notamment des subventions ciblées, afin de réduire la charge financière pour les consommateurs, faciliter l'accès et partager les potentiels risques financiers avec les investisseurs.

En outre, dans la plupart des cas, la production d'une énergie plus propre engendre des coûts additionnels. Les technologies d'énergie propre et renouvelable sont généralement à un stade précoce de développement commercial, ce qui accroît les risques et les coûts des projets et entraîne des dépenses d'investissement initial élevées. Il convient de combiner plusieurs options de financement pour compenser le coût élevé de production associé aux nouvelles technologies et assurer la fourniture d'énergie à un coût compétitif. L'association de financements à taux préférentiel et de financements commerciaux pourrait contribuer grandement à encourager la production d'énergie verte et à faire prendre conscience du caractère de bien public de l'investissement.

**2.1.3. Le manque de fiabilité des services énergétiques représente un défi pour les pays africains:** Le manque de fiabilité des services énergétiques en Afrique est un obstacle important à la croissance économique et à la compétitivité de la région. À 39 MW pour un million d'habitants, la capacité de production d'énergie électrique en Afrique représente environ un dixième de la capacité des autres pays à faible revenu. Plus de 30 pays africains

---

<sup>7</sup> Banque mondiale 2009. *Rapport de la Banque mondiale, réunion des Ministres de l'énergie du G8 ; Rome, 24-25 mai 2009.*

<sup>8</sup> BAfD 2009. *Pétrole et gaz en Afrique*

<sup>9</sup> BIRD 2009. *Accès, accessibilité et alternatives: Services d'infrastructures modernes en Afrique. Diagnostic par pays des infrastructures en Afrique (AICD).*

connaissent des pannes d'électricité récurrentes, avec des coûts d'opportunité atteignant 2 pour cent du PIB<sup>10</sup>. Les facteurs clés sont notamment les perturbations récurrentes des marchés pétroliers et gaziers, les pratiques d'approvisionnement et de consommation inefficaces, la demande croissante, la variabilité de la pluviométrie ainsi que les faibles capacités sur le plan technique, managérial et financier.

**2.1.4. La faiblesse de la gouvernance et des cadres réglementaires au niveau national et sous-régional entrave la performance dans le secteur de l'énergie:** Le secteur de l'énergie en Afrique (en particulier le sous-secteur de l'électricité), fût pendant longtemps sous la tutelle et le contrôle de l'état. La mauvaise gestion a, de manière générale, conduit à la détérioration des installations par défaut de maintenance adéquate, à la mauvaise performance des utilités publiques et au faible niveau de qualité des services. Les raisons de la mauvaise performance incluent (i) la dépendance vis-à-vis des fonds provenant du gouvernement qui se sont avérés insuffisants pour satisfaire les besoins de financement du secteur, (ii) les politiques de tarification inefficaces qui ont cherché à rendre les services abordables pour les utilisateurs et accordé peu d'attention au recouvrement des coûts; (iii) le statut de monopole dont jouissaient la plupart des compagnies publiques et qui les protégeait de la concurrence du marché. En outre, le manque d'autonomie de ces compagnies ne permettait pas de les tenir responsables de la faible performance. Pour pallier ces défaillances, beaucoup de pays africains engagèrent des réformes afin de booster la performance du secteur et l'approvisionnement en énergie par la mise en place de nouveaux mécanismes de gouvernance. Toutefois, la performance globale dans le secteur demeure faible et très peu de pays sont parvenus à prendre les mesures requises pour créer des cadres réglementaires et de gouvernance appropriés et efficaces. L'accent devrait donc être mis sur l'amélioration de la gouvernance et de la réglementation au niveau national et sectoriel, afin d'accélérer les progrès vers un accès universel aux services énergétiques modernes.

Au niveau sous régional, la disparité des cadres légaux et réglementaires entrave le processus d'intégration régionale et le développement de pool énergétiques régionaux effectifs. La capacité des gouvernements et de leurs opérateurs respectifs à définir des cadres légaux et réglementaires communs est cruciale pour l'efficacité des systèmes régionaux de commerce d'énergie. Par conséquent, il s'avère important pour le Groupe de la Banque de faciliter les actions visant à créer un consensus au niveau régional afin d'établir des cadres légaux et réglementaires solides et renforcer l'efficacité des marchés régionaux d'énergie.

**2.1.5. Les préoccupations concernant l'impact de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement et le changement climatique ne cessent de s'accroître:** Les problèmes vont des impacts environnementaux locaux à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation. La conversion énergétique, en particulier à partir des énergies fossiles, génère environ deux tiers des émissions de gaz à effet de serre cumulées au plan mondial. À ce jour, l'ensemble des pays africains ne représente que 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Néanmoins, la croissance économique et l'industrialisation accélérées sont susceptibles d'accroître notablement les émissions de carbone du continent, justifiant ainsi une réorientation résolue vers l'utilisation d'énergies plus propres dans les PMR.

---

<sup>10</sup> Banque mondiale 2009. Rapport de la Banque mondiale, réunion des Ministres de l'énergie du G8 ; Rome, 24-25 mai 2009.

## 2.2. Opportunités et principales initiatives dans le domaine de l'énergie en Afrique

**2.2.1. L'Afrique recèle de nombreuses ressources énergétiques non renouvelables et renouvelables**, notamment le pétrole brut, le gaz naturel, le charbon, l'énergie hydroélectrique, l'énergie géothermique, la biomasse, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. La production énergétique de l'Afrique représente environ 9,5 pour cent de la production mondiale totale avec notamment, 12,1 pour cent de la production mondiale de pétrole brut, 6,8 pour cent de la production mondiale de gaz naturel, 4,2 pour cent de la production mondiale de charbon brut et 4.6 pour cent de la production mondiale d'énergie hydroélectrique. Le continent détient 9,6 pour cent des réserves mondiales prouvées de pétrole et cette part va probablement croître avec les nouvelles découvertes<sup>11</sup>. Mais, ces ressources sont réparties de façon inégale. La majeure partie des réserves (et de la production) africaines de pétrole sont situées en Lybie, au Nigeria, en Algérie, en Angola et au Soudan, qui, ensemble, possèdent plus de 90 pour cent des réserves du continent<sup>12</sup>. L'Afrique du Sud fournit 98 pour cent de la production totale de charbon en Afrique<sup>13</sup>.

L'Afrique est bien dotée en **énergie géothermique**, en particulier dans la vallée du grand Rift. Avec la technologie existante, la région a la capacité de produire 20,000 MW d'énergie électrique<sup>14</sup> grâce à la production d'électricité à base d'eau chaude ou de vapeur. Cependant, à ce jour, seulement 150 MW ont été exploités au Kenya<sup>15</sup> et seulement 7.3 MW en Ethiopie<sup>16</sup>. L'exploitation limitée de la ressource est due en partie au coût initial élevé et à l'expertise spécialisée requise.

**L'énergie solaire** est une source d'énergie renouvelable abondante en Afrique. Un grand nombre de pays africains reçoit des rayonnements solaires quotidiens de l'ordre de 5 à 6 kWh/m<sup>2</sup>. Mais l'utilisation de l'énergie solaire est encore dominée par les applications traditionnelles notamment pour le séchage des récoltes. Quelques résultats encourageants ont été enregistrés dans l'utilisation des systèmes photovoltaïques, mais ceux-ci desservent surtout les ménages ruraux à hauts revenus. Malgré un potentiel abondant, l'utilisation des chauffe-eau solaires au niveau des ménages et des institutions est encore limitée<sup>17</sup>. Il est bon de noter que des technologies hybrides d'approvisionnement en électricité existent et permettent de compenser des déficits éventuels pendant les périodes de faible ensoleillement.

L'Afrique est également dotée d'un potentiel important en **énergie éolienne**: dans le cadre de son soutien au développement de l'énergie éolienne, la BAfD, avec l'appui de l'Agence canadienne pour le développement international, a commandé en 2004 une étude sur le déploiement de l'énergie éolienne en Afrique. L'étude montre que l'on trouve les meilleurs vents dans 15 pays situés au nord du continent et à ses extrêmes Est, Ouest et Sud avec des vitesses allant de 4 m/s à 7,5 m/s et même au-delà.

---

<sup>11</sup> BP. 2010. *Revue statistique sur l'énergie dans le monde*, BP, Londres, Royaume Uni; AIE. 2010. *Bilans énergétiques des pays non-membres*. Paris

<sup>12</sup> Banque Africaine de Développement. 2009. *Le pétrole et le Gaz en Afrique*

<sup>13</sup> BP. 2010. *BP Revue statistique sur l'énergie dans le monde*, BP.. Londres, Royaume Uni

<sup>14</sup> Mwangi, M.N, 2010, *The African Rift Geothermal Facility (ARGEO) – Status. Presented at Short Course V on Exploration for Geothermal Resources, organized by UNU-GTP, GDC and KenGen, at Lake Bogoria and Lake Naivasha, Kenya, Oct. 29 – Nov. 19, 2010.* <http://www.os.is/gogn/umu-gtp-sc/UNU-GTP-SC-11-48.pdf>

<sup>15</sup> Kenya Electricity Generating Company (KenGen), 2010, *Annual Report & Financial Statements: Financial year ended 30 June 2010*

<sup>16</sup> Gizaw, B., 2008. *Geothermal Exploration And Development In Ethiopia. Geological Survey of Ethiopia: 30<sup>th</sup> Annivarsary Workshop August 26-27, 2008*. Addis Ababa

<sup>17</sup> Mbuthi P. and Yuko D., 2005. *Potential Renewable Energy Technologies in Kenya's Electricity Supply – A Review of Geothermal and Cogeneration Technologies. AFREPREN/FWD Occasional Paper No. 26.. AFREPREN/FWD, Nairobi, Kenya*

L'essentiel de l'électricité produite en Afrique est fournie par des centrales thermiques (82 pour cent), grâce aux grandes centrales au charbon en Afrique du Sud et aux unités de production au mazout et au gaz, essentiellement du Nigéria et d'Afrique du Nord. Malgré l'énorme potentiel hydroélectrique, sa contribution à la production d'énergie est relativement faible: 15 pour cent contre 42 pour cent pour le charbon et 28 pour cent provenant du gaz. Le pétrole contribue pour 12 pour cent<sup>18</sup>.

**2.2.2. Les réformes du secteur de l'énergie au niveau des pays:** Les pays ont entrepris une série de réformes dans le secteur de l'énergie dont la plus importante est la formulation de politiques énergétiques plus détaillées et la reconnaissance du rôle du secteur privé dans le programme national de développement. Toutefois, la mise en œuvre de ces réformes n'a pas été à la hauteur des attentes dans la plupart des pays pour des raisons liées à l'inadéquation des nouveaux cadres et au manque de ressources financières et de capacités de mise en œuvre. Un autre développement important est lié aux cadres de développement économique qui ont évolués des programmes d'ajustement structurel (PAS) vers les stratégies de réduction de la pauvreté et vers les OMD. Ces nouvelles approches au développement économique ont permis d'attirer l'attention sur l'importance de renforcer l'accès aux services, dont l'énergie, comme moyen d'améliorer le bien-être des populations pauvres.

**2.2.3. Une coordination renforcée aux niveaux régional et continental dans les initiatives liées à l'énergie:** Un engagement politique accru s'est fait jour au plus haut niveau pour intensifier la coopération régionale dans le secteur de l'énergie. Les pays africains ont manifesté leur intérêt à développer ensemble les infrastructures, en particulier pour la production d'électricité, en vue de répondre à la demande d'énergie à moyen terme dans la région. Ceci est illustré par la mise en place d'organisations de bassins fluviaux et de pools énergétiques sous régionaux. Néanmoins, il est nécessaire d'accélérer les réformes au niveau des pays en vue de faciliter le développement de marchés énergétiques régionaux fonctionnels.

Des pools énergétiques régionaux, notamment le Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP), le Pool énergétique d'Afrique de l'Ouest (WAPP), le Pool énergétique de l'Afrique centrale (CAPP), le Pool énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP) et le Pool énergétique de l'Afrique du Nord (NAPP) ont été créés en vue de mettre en commun les ressources énergétiques et de promouvoir le développement de marchés d'électricité régionaux dans le but de fournir de l'électricité stable et fiable à des coûts abordables. À l'exception de SAPP, les autres pools énergétiques en sont à un stade relativement embryonnaire. Les pools énergétiques régionaux font face à des défis tels que le manque de financement, l'instabilité politique et la faiblesse des réglementations transfrontalières. Néanmoins, en vue de renforcer la sécurité de l'approvisionnement d'électricité sur le continent, les pools énergétiques régionaux constituent une base solide sur laquelle la BAfD peut s'appuyer pour stimuler le commerce transfrontalier de ressources et de services énergétiques, d'abord au plan sous régional et, par la suite, au niveau continental.

En outre, suite à la révision du Plan d'action africain UA/NEPAD et à l'évaluation des progrès de mise en œuvre du Plan d'action à court terme du NEPAD, le Programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique (PIDA), officiellement lancé en juillet 2010, constitue une plate-forme importante pour la politique actuelle du secteur de l'énergie dans la

---

<sup>18</sup> IEA. 2010. *Bilans énergétiques des pays non membres de l'OCDE*. Paris

mesure où la BAfD a été mandatée par les PMR pour être le principal organisme d'exécution du PIDA. Les autres initiatives sont notamment le Partenariat Afrique-Union Européenne pour l'énergie (PAEE), l'Union des producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie électrique en Afrique (UPDEA) et ses instruments de coordination au niveau des pools énergétiques africains. Par ailleurs, des documents de politique sur l'accès à l'énergie ont été adoptés par plusieurs communautés économiques régionales africaines.

**2.2.4. De nouvelles opportunités de financement liées au climat pour le secteur de l'énergie:** L'Afrique s'efforce de s'assurer une juste part du financement puisque de nouveaux fonds ont été mis en place pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique et à les atténuer. Le Groupe de la Banque intensifie ses efforts pour aider les PMR à exploiter des ressources à tarif préférentiel (le Fond d'Investissement pour le climat, le Mécanisme de développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds écologique, etc.).

**2.2.5. De nouveaux acteurs dans le secteur de l'énergie:** Les flux de capitaux vers l'Afrique en provenance de nouveaux bailleurs de fonds comme le Brésil, la Chine, les États du Golfe et l'Inde ont considérablement augmenté ces dernières années, atteignant un total de 1,1 milliard de dollars par an pour l'Afrique Sub-Saharienne<sup>19</sup>. Ces flux se concentrent le plus souvent sur la production d'énergie à grande échelle, notamment l'énergie hydroélectrique. Il est intéressant de noter l'influence grandissante du Brésil dans les industries de bioénergie du continent. Ces flux de capitaux représentent une opportunité d'accroître la capacité de production d'électricité de l'Afrique ces prochaines décennies.

### **2.3. Financement du secteur de l'énergie en Afrique**

**2.3.1. La mobilisation du financement est essentielle au développement du secteur de l'énergie en Afrique:** Résoudre le problème d'accès aux services énergétiques modernes et celui des déficits chroniques d'électricité en Afrique nécessiteront des investissements importants et durables dans le secteur de l'énergie. De plus, produire de l'énergie plus propre requiert, dans certains cas, davantage de ressources que pour l'énergie conventionnelle. La plupart des pays africains ne peuvent mettre en pratique cette option sans un appui et des ressources externes.

La BAD estime à 547 milliards de dollars EU la totalité des moyens nécessaires à la réalisation du scénario de l'accès universel à une énergie électrique fiable et de plus en plus propre dans l'ensemble des 53 PMR d'ici à 2030, ce qui implique des besoins d'investissement annuel moyen de l'ordre de 23,8 milliards de dollars EU<sup>20</sup>. Les sources privées joueront, certes, un rôle de plus en plus important dans le financement d'investissements à haut rendement dans des délais relativement courts, mais une grande part des investissements à long terme dans le secteur devra être financée par des ressources publiques.

Au cours des 5 dernières années, la contribution du Groupe de la Banque au financement du secteur de l'énergie a augmenté, atteignant un pic de 2.2 milliards UC en 2009 ; Ce montant

---

<sup>19</sup> Foster, Vivien and Cecilia Briceño-Garmendia, eds. 2010. *Africa's infrastructure: A Time for Transformation*. Washington DC: World Bank; [www.infrastructureafrica.org/aicd/flagship-report](http://www.infrastructureafrica.org/aicd/flagship-report)

<sup>20</sup> Banque Africaine de Développement. 2008. *Cadre d'investissement dans l'énergie propre en Afrique : Rôle du Groupe de la Banque Africaine de Développement*

représente 15 pour cent des besoins d'investissement annuel dans le secteur, pour le scénario de l'accès universel d'ici à 2030. Ceci montre clairement que la capacité d'engagement annuel du Groupe de la Banque est insuffisante pour répondre aux besoins d'investissement dans le secteur. La Banque devra donc continuer à mieux canaliser sa capacité de financement à la fois par un financement direct et par la mobilisation de financements supplémentaires pour aider les PMR à satisfaire leurs besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie.

**2.3.2. Il y'a des obstacles à l'investissement dans le secteur de l'énergie en Afrique:** Beaucoup de facteurs et de risques rendent les conditions d'investissement défavorables et freinent l'investissement dans le secteur d'énergie. Ceux-ci incluent, entre autres: (i) des facteurs et des risques financiers tels que le coût élevé des projets dans le secteur ; l'accès limité au financement et le niveau inadéquat de recouvrement des coûts; (ii) la faiblesse des systèmes de régulation ; (iii) Les faibles capacités du personnel et des institutions ; et (iv) l'instabilité politique (conflits). Pour résoudre les problèmes énergétiques de l'Afrique, les pays doivent prendre des mesures pour mettre en place un environnement stable propice aux investissements et ce à travers des réformes et des motivations pour attirer le secteur privé.

### **3. L'expérience de la BAfD dans le secteur de l'énergie**

**3.1. La Politique du secteur de l'énergie de 1994:** La Politique du secteur de l'énergie de 1994 a permis à la Banque de jouer un rôle essentiel dans le secteur de l'énergie en Afrique, notamment en appuyant les réformes du secteur de l'énergie au plan national. Mais un grand nombre des problèmes évoqués dans la Politique de 1994 demeurent, en particulier: la sécurité de l'approvisionnement et l'accès à l'énergie, l'insuffisance des investissements dans le domaine de l'énergie, la lenteur des progrès au niveau de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, les lenteurs du processus d'intégration régionale, l'insuffisance de l'accès à l'énergie pour le développement rural et l'agriculture, le manque de capacités de mise en œuvre des réformes ; et l'insuffisance des capacités pour gérer les impacts environnementaux. En outre, les défis et les opportunités présentés par le changement climatique n'étaient pas correctement pris en compte par la politique de 1994 ; cela constitue une insuffisance que cette nouvelle Politique de l'énergie entend corriger.

**3.2 Les opérations de la BAfD dans le secteur de l'énergie (1995-2010):** Entre 1995 et 2010, deux phases majeures peuvent être identifiées dans les activités du Groupe de la BAfD en matière d'énergie. Pendant la période allant de 1995 à 2002, la Banque s'est appuyée sur le secteur privé pour accroître les investissements et étendre l'accès à l'énergie. Ainsi, les interventions de la BAfD dans le secteur étaient limitées, laissant un déficit de financement important que le secteur privé n'a pas pu combler. Au milieu des années 2000, la BAfD a commencé à intensifier ses activités dans le secteur de l'énergie. Cela a coïncidé avec un intérêt croissant pour les options énergétiques durables du fait du changement climatique, ce qui a conduit la Banque à initier le Programme de financement des services énergétiques à l'intention des petits utilisateurs (FINESSE) afin d'aider les PMR à produire un ensemble de projets d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Ceci a abouti au rôle de leader assumé par la BAfD dans le développement du Cadre d'investissement dans l'énergie propre pour l'Afrique (CEIF) et la Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation (CRMA), respectivement en 2008 et 2009. Ces deux initiatives constituent la réponse de la BAfD à l'appel lancé par les Etats du G8 lors du

Sommet de Gleneagles en juillet 2005 et réitéré lors du Sommet de 2006. Le CEIF met en lumière des approches permettant de garantir l'accès à l'énergie pour tous, de développer l'énergie propre ainsi que les ressources requises et le rôle que la Banque devra jouer. Afin de réduire la vulnérabilité des PMR à la variabilité climatique et promouvoir la résistance (ou l'adaptation) aux effets du changement climatique dans les investissements passés et futures de la Banque, les rendant plus efficaces, le CRMA met en avant trois domaines d'interventions qui sont: (i) les investissements en énergie propre ; (ii) les réformes politiques, légales et règlementaires; et (iii) la génération des connaissances et le renforcement des capacités.

La Banque a réussi à s'adapter et à développer rapidement son portefeuille dans le domaine de l'énergie afin de relever les nouveaux défis. Les approbations dans le secteur de l'énergie de 2002 à 2010 ont été surtout dominées par le sous-secteur de l'énergie électrique, essentiellement des centrales électriques, mais avec des investissements notables dans la transmission et la distribution, notamment des programmes d'électrification de localités rurales. Mais, peu d'attention a été accordée aux autres sous-secteurs de l'énergie. Parallèlement un faible financement a été accordé aux opérations de soutien aux institutions et aux politiques du secteur de l'énergie. Malgré les efforts de la Banque à accroître ses interventions dans le domaine de l'énergie propre, beaucoup reste à faire pour développer effectivement ce secteur. Cette nouvelle politique entend prendre en compte ces questions en s'inspirant des expériences et des initiatives passées de la Banque.

## **4 La politique proposée pour le secteur de l'énergie**

### **4.1. Vision et objectifs**

Conformément à la Stratégie à moyen terme 2008-2012 du Groupe de la Banque et aux futures priorités politiques, la vision de la Banque pour l'Afrique dans le secteur de l'énergie est la suivante:

- *Un secteur énergétique durable et plus propre qui garantit l'accès universel à des services énergétiques modernes, fiables et à coût abordable d'ici à 2030.*
- *Le Groupe de la Banque en tant qu'institution leader appuyant les PMR et les CER dans leurs efforts de réalisation et de maintien de l'accès à des services énergétiques de grande qualité pour tous.*

Conformément à la vision susmentionnée, l'objectif global de la nouvelle politique du secteur de l'énergie est double:

- *Appuyer les PMR dans leurs efforts visant à fournir à l'ensemble de leurs populations et aux secteurs productifs, l'accès à des infrastructures et à des services énergétiques modernes, fiables et à un coût abordable.*
- *Aider les PMR à développer un secteur de l'énergie durable au plan social, économique et environnemental.*

### **4.2 Principaux principes directeurs**

Pour atteindre l'objectif susmentionné, les interventions de la Banque s'appuieront sur les principes clés suivants :



**4.2.1. Garantir la sécurité énergétique et accroître l'accès pour tous:** La BAfD reconnaît la nécessité urgente de développer de manière rentable l'activité économique du continent afin de renforcer sa compétitivité qui entraînera, à son tour, une croissance économique et un développement social équitable. Dans un esprit d'équité, la Banque reconnaît aussi la nécessité pour les populations africaines de récolter pleinement les bénéfices liés aux richesses en ressources naturelles du continent. Par conséquent, la Banque assistera les pays membres régionaux dans leurs efforts d'exploiter les ressources énergétiques pour garantir la sécurité énergétique et à développer l'accès des populations à des infrastructures et à des services énergétiques abordables, fiables et de grande qualité pour les ménages, les secteurs industriels et les commerces. En vue d'assurer l'accès à des services énergétiques à coût abordable, la Banque (i) va promouvoir des mécanismes de subventions ciblant les pauvres et un certain nombre de secteurs productifs tout en ne mettant pas en péril les lois du marché et (ii) mettra l'accent sur la production d'énergie à faible coût.

**4.2.2. Progresser résolument vers les énergies propres et renouvelables:** Les combustibles fossiles, notamment le charbon et le pétrole constituent la première source d'énergie moderne du continent. Toutefois, le caractère épuisable de ces ressources non-renouvelables et l'importance des effets négatifs environnementaux que leur utilisation peut entraîner, tels que le réchauffement climatique, la pollution de l'eau et de l'atmosphère et les pluies acides, montrent que l'exploitation des ressources renouvelables et des pratiques de production plus propres sont essentiels pour conduire le secteur énergétique du continent sur une voie durable. En raison de la nécessité urgente d'accroître l'accès à l'énergie en Afrique et considérant l'importance du charbon et du pétrole dans la production d'électricité sur le continent, la BAfD va soutenir la production d'électricité à partir de ces sources tout en promouvant autant que possible, les meilleures technologies propres disponibles et abordables afin d'accroître l'efficacité et réduire les émissions de GES des projets à base de charbon et de pétrole. La Banque va appuyer l'élimination progressive des technologies à fortes émissions et la mise en place de technologies plus propres et économiquement viables. A cet égard, elle va aider les PMR à exploiter et à incorporer le gaz naturel dans leur panoplie énergétique, le cas échéant, et à augmenter progressivement l'utilisation, de façon durable, des sources d'énergie renouvelable.

Le développement d'une énergie plus propre peut entraîner des coûts supplémentaires tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Des subventions ciblées peuvent aider à encourager les investissements dans ce domaine. A cet effet, la Banque apportera un appui pour la génération des connaissances nécessaires à la formulation de politiques de subvention pour l'énergie propre.

Les pays en développement ont émis des préoccupations au sujet des obstacles que les politiques en matière de Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) représentent pour l'accès aux technologies propres. Parmi les contraintes liées aux DPI, figurent les coûts élevés de transaction pour obtenir l'information, négocier et acquérir les technologies protégées par des DPI. Pour répondre à ces préoccupations, les pays en développement réclament de la flexibilité et un traitement spécial. Dans ce contexte, la BAfD jouera un rôle de plaidoyer pour apporter un appui aux PMR dans leurs efforts pour l'accès aux technologies propres. Afin d'encourager les investisseurs étrangers à faire le transfert de technologies et à développer une capacité industrielle sur le continent, la Banque aidera les PMR à créer un environnement favorable qui garantisse une meilleure protection des DPI.

**4.2.3. Approche axée sur les pauvres:** Le faible niveau d'électrification des zones rurales et périurbaines, en particulier en Afrique sub-saharienne, entrave le développement social et économique. Afin d'éradiquer la pauvreté de manière durable, une transition énergétique rapide doit s'opérer dans les zones rurales et périurbaines, dans le but de promouvoir l'accès aux services énergétiques modernes et leur utilisation à des fins productives. Pour relever ce défi, la Banque mettra l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les ménages à faible revenu. La Banque aidera les PMR à concevoir des méthodes et des approches efficaces pour accroître l'offre énergétique et l'accès pour les groupes à faible revenu. La Banque apportera un appui technique et financier pour la recherche de solutions éprouvées et innovantes afin de renforcer l'accès des zones rurales et périurbaines à l'énergie.

**4.2.4. Gouvernance renforcée au niveau national:** Les cadres réglementaires et de gouvernance sont essentiels pour promouvoir des pratiques de gestion saines, accroître la compétition et attirer les investissements privés dans le secteur de l'énergie d'une manière équitable, proactive et responsable. En outre, si les réformes passées et en cours ont donné des résultats encourageants, elles n'ont pas entraîné d'amélioration significative en matière d'accès à l'énergie. Afin de renforcer l'efficacité, attirer et mobiliser l'investissement privé, le Groupe de la Banque appuiera les PMR dans leurs efforts de renforcement et d'accélération des réformes des cadres réglementaires et de gouvernance. Cet appui comprend (i) au niveau national, la création et le maintien d'un environnement propice par la promotion de la stabilité politique, de politiques légales et fiscales saines et d'une performance améliorée du secteur public, (ii) au niveau sectoriel, la conception et la mise en œuvre de politiques et de cadres réglementaires pour la gestion du secteur qui soient clairs et cohérents et qui protègent les usagers et les investisseurs, tout en favorisant des systèmes de tarification inclusifs et des subventions ciblées. De plus, dans une volonté de permettre au plus grand nombre de tirer profit des ressources naturelles, la Banque va promouvoir les principes et les normes de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

**4.2.5. Innovation en vue d'accroître les flux financiers dans le secteur de l'énergie en Afrique:** Il existe un écart important entre les besoins d'investissement et les dépenses réelles dans le secteur de l'énergie, notamment en Afrique sub-saharienne, qu'il faudra combler par la mobilisation stratégique de ressources auprès de sources publiques et privées, sur les marchés nationaux et extérieurs. Le Groupe de la Banque aidera les PMR et les CER à réduire les obstacles à l'investissement et à mobiliser des sources d'investissement et des capacités au-delà de l'aide publique au développement (APD) et des investisseurs traditionnels. Elle fera la promotion d'approches de financement qui garantissent des flux financiers réguliers à long terme destinés au secteur de l'énergie. En particulier, la Banque maximisera les efforts visant à développer des instruments de financement novateurs afin de renforcer les marchés régionaux de l'énergie. Le défi consistant à maintenir l'engagement de financement à long terme de projets énergétiques régionaux ne devrait pas être sous-estimé car il a été par le passé un obstacle important à la réalisation de grandes initiatives régionales en matière d'énergie en Afrique.

Afin de lever les obstacles financiers et de rendre les options d'énergie propre et les énergies renouvelables plus attrayantes, la Banque facilitera les investissements directs du secteur privé. La Banque agira comme catalyseur des investissements privés et favorisera des formules de financement qui partagent les risques et réduisent les coûts.

Le rôle croissant des financiers émergents a changé le paysage du secteur de l'énergie. La Banque reconnaît la nécessité de développer des partenariats effectifs pour mobiliser les fonds

et l'expertise aux fins d'investissements à grande échelle. Dans le but d'aider les PMR à bénéficier de ces nouveaux investissements, la Banque développera des moyens efficaces pour créer des partenariats avec les financiers émergents. La Banque assistera également les pays à maintenir les bonnes normes en matière de pratiques d'investissement, notamment en matière de transparence, de responsabilité environnementale et sociale.

**4.2.6. Intégrer les principes de l'efficacité de l'aide:** Si le volume de l'aide et des autres ressources affectées au développement doivent augmenter en vue d'atteindre les objectifs de développement du continent dans le secteur de l'énergie, l'efficacité de l'aide doit aussi croître, afin de soutenir les efforts des PMR visant à renforcer la gouvernance, améliorer la performance des actions de développement et renforcer ainsi l'impact de l'aide sur le bien-être de la population. Dans le but d'accroître l'utilisation efficiente des ressources affectées au développement dans le secteur de l'énergie en Afrique, le Groupe de la Banque (i) renforcera et mettra l'accent sur le rôle de leadership des PMR dans toutes ses opérations dans le secteur de l'énergie ; (ii) accordera la priorité à l'harmonisation et à la collaboration avec les acteurs du secteur de l'énergie en Afrique pour créer des synergies mutuellement bénéfiques; (iii) alignera ses activités dans le secteur de l'énergie sur les priorités stratégiques régionales et nationales et recourra aux systèmes nationaux chaque fois que cela sera possible; et (iv) renforcera la valeur ajoutée de ses interventions dans le secteur de l'énergie.

**4.2.7. Responsabilité sociale et environnementale :** Bien que les effets nuisibles de l'énergie sur l'environnement de même que l'empreinte carbone au niveau du continent soient actuellement faibles, ils sont susceptibles d'augmenter avec la croissance de la demande d'énergie, si les ambitions du continent en matière de croissance économique se matérialisent. Le Groupe de la Banque, s'attellera, par conséquent, à renforcer la durabilité environnementale, sociale et économique des modèles de production, d'approvisionnement et de consommation d'énergie afin d'apporter une réponse aux préoccupations environnementales à la fois aux niveaux local et régional. À cet égard, les projets du secteur de l'énergie devraient refléter et se conformer aux normes sociales et environnementales de la Banque, telles que définies dans les politiques de sauvegarde environnementale et sociale du Groupe de la Banque. En particulier, la Banque accordera une attention particulière aux phases préparatoires des projets afin de s'assurer que des mécanismes appropriés sont mis en place pour faire face aux éventuels défis environnementaux, sociaux et financiers qui pourraient avoir un impact négatif sur la fiabilité et la viabilité à long terme des projets.

**4.2.8. Intégrer la lutte contre le changement climatique:** Le défi énergétique tient à la façon de concilier la nécessité de répondre à la demande croissante d'énergie abordable et à la sécurité énergétique, et le besoin de lutter contre le changement climatique. La BAfD adhère au principe des « responsabilités communes mais différenciées », comme le stipule la Déclaration de Rio. Toutefois, elle s'engage à aider les PMR à s'orienter progressivement vers des modes de production et d'approvisionnement d'énergie respectueux de l'environnement. Étant l'unique institution financière multilatérale qui se consacre exclusivement à l'Afrique, la BAfD est en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la coordination, le courtage et les services de syndication auprès des PMR, des institutions bilatérales et multilatérales, et des partenaires privés au développement, en appui aux stratégies d'accès à l'énergie et de développement sobre en carbone. La Banque aidera les PMR à intégrer les considérations climatiques dans les instruments de politique et de réglementation. En outre, la Banque aidera les pays à évaluer les stratégies d'adaptation au climat, à comprendre et à développer des alternatives plus propres, à renforcer les capacités

nécessaires et à tirer parti des options de financement de projets écologiques afin d'accroître l'accès à une énergie plus propre.

**4.2.9. Promouvoir le transfert des connaissances:** Le renforcement des capacités et la gestion des connaissances constituent des facteurs clés pour la réussite des projets et programmes visant à améliorer l'accès à l'énergie, la sécurité et la durabilité. Le développement des compétences et le transfert de savoir-faire favorise un plus grand engagement des acteurs locaux en faveur des initiatives énergétiques et augmente la probabilité de pérennité après le retrait des partenaires extérieurs. Le renforcement des capacités et la génération de connaissances développent davantage l'expertise locale et régionale nécessaire pour la réplique et l'accroissement des initiatives énergétiques réussies. Afin d'appuyer le développement du secteur de l'énergie en Afrique, le Groupe de la Banque renforcera la génération et la diffusion de connaissances en vue de faciliter des réponses plus rapides aux besoins technologiques, organisationnels, environnementaux et financiers spécifiques des PMR; l'on compte au nombre de ces activités l'assistance à la conception de projets éligibles pour la certification de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, la Banque développera des partenariats avec des institutions régionales et internationales de recherche dans le but de booster la Recherche & Développement en Afrique, en particulier dans le domaine des technologies propres, et ainsi soutenir le développement durable du secteur de l'énergie.

Le Groupe de la Banque considère l'amélioration des systèmes d'information pour le secteur de l'énergie comme un préalable essentiel à la conception de toute politique dans le secteur de l'énergie, tant au niveau des PMR qu'au sein de la Banque. Le Groupe de la Banque continuera à soutenir les projets visant à améliorer et à actualiser les systèmes actuels d'information sur l'énergie aux niveaux national et régional, y compris les informations sur les sources d'énergie renouvelable et non renouvelable.

**4.2.10. Intégrer la dimension genre:** Comme les femmes sont les principales utilisatrices directes de la biomasse traditionnelle, elles souffrent souvent de taux plus élevés de maladies respiratoires dues aux émissions de particules contenues dans la fumée des combustibles. Le coût des services énergétiques modernes plus propres est, dans la plupart des cas, hors de portée pour la majorité des ménages ruraux pauvres, et en particulier pour les femmes, qui constituent la frange la plus importante des populations rurales pauvres. Pour promouvoir un développement énergétique intégrant la dimension genre, la Banque veillera à ce que : (i) les implications liées au genre soient dûment prises en compte dans le cycle des projets du secteur de l'énergie, et (ii) les efforts de renforcement des capacités et de formation liés à l'égalité des sexes soient dûment intégrés dans les interventions de la Banque en matière d'énergie.

### **4.3. Domaines clés**

Les sections suivantes précisent les domaines dans lesquels le Groupe de la Banque Africaine de Développement entend focaliser son appui au secteur de l'énergie en Afrique. L'annexe 1 compare les approches des BMD dans certains sous-secteurs de l'énergie.

**4.3.1. L'énergie renouvelable :** L'Afrique dispose d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables qui, s'il est bien exploité, pourrait contribuer à satisfaire une part significative de la demande énergétique et permettre aux PMR de faire face aux défis que constituent les impacts environnementaux et le changement climatique. Ils pourraient

notamment aider à répondre aux besoins de la forte population rurale de l'Afrique en matière d'accès, y compris au moyen de technologies décentralisées. Toutefois, les coûts élevés de la mise en valeur des énergies renouvelables, l'inadéquation des politiques et des cadres juridiques, l'insuffisance des appuis budgétaires, de même que la faiblesse de l'expertise locale constituent autant d'obstacles importants au déploiement des énergies renouvelables dans les PMR. En outre, un obstacle technique majeur tient à l'indisponibilité de données précises sur les ressources énergétiques renouvelables. Afin d'accroître la sécurité et la fiabilité énergétiques dans les PMR, la Banque prendra en compte les sources disponibles d'énergies renouvelables notamment les ressources hydroélectriques, bioénergétiques, éoliennes, solaires et géothermiques, en fonction des richesses naturelles des pays. La Banque aidera les PMR à mettre en place des cadres politiques et réglementaires propices axés sur leur exploration et leur développement de manière économiquement viable. La Banque appuiera les solutions hybrides d'approvisionnement en énergie afin de combler les éventuelles faiblesses des systèmes basés sur les énergies renouvelables, en particulier dans le cas des centrales solaires et éoliennes, et jouera un rôle de premier plan dans le large déploiement de technologies propres.

**4.3.2. Hydroélectricité:** Bien que l'énergie hydroélectrique ait de nombreux avantages, elle est en grande partie sous-exploitée. La ressource est facilement disponible et produit de l'électricité plus propre que d'autres ressources traditionnelles telles que le charbon et le pétrole; elle a de multiples usages et peut être utilisée pour satisfaire les besoins en électricité du réseau électrique national, des programmes d'électrification rurale et des industries. Par conséquent, la BAFD apportera un appui pour les réhabilitations et le développement de nouveaux projets hydroélectriques à grande, moyenne ou petite échelle, à condition qu'ils (i) aient des bénéfices réels pour les communautés locales; (ii) utilisent les ressources de manière efficiente et soient économiquement viables; (iii) comportent un plan qui permette de gérer efficacement les potentiels impacts négatifs sociaux et environnementaux, et ce en conformité avec les exigences sociales et environnementales de la Banque. Chaque fois que cela serait possible, la Banque va promouvoir les projets hydroélectriques à usages multiples. Le Groupe de la Banque tirera profit des leçons de l'expérience d'institutions internationales appropriées et de leurs connaissances pour soutenir le développement de ses projets hydroélectriques. La Banque mettra un accent particulier sur l'assistance et le renforcement des capacités des pays et des organisations de gestion des bassins fluviaux, notamment pour la réalisation de projets hydroélectriques qui protègent l'environnement et la société et aussi pour la mobilisation des ressources financières nécessaires.

**4.3.3. Bioénergie:** Elle fait référence à la biomasse et aux biocarburants et est une ressource renouvelable abondante et la plus couramment utilisée en Afrique sub-saharienne. En dépit de ses problèmes potentiels, le recours à la bioénergie dans les agro-industries (le terme agro-énergie découle de l'utilisation des déchets et des sous-produits de la biomasse pour produire de la chaleur et générer de l'électricité ainsi que pour produire des combustibles liquides) offre des opportunités attrayantes pour la fourniture de services énergétiques bon marché, modernes et disponibles localement. Le Groupe de la Banque aidera les PMR à maximiser les retombées découlant du développement de la bioénergie/agro-énergie d'une manière socialement, économiquement et écologiquement viable. La Banque soutiendra les programmes de développement de la bioénergie qui (i) prennent en compte l'équilibre nourriture-carburant; (ii) font partie d'un plan de développement rural plus large ; (iii) n'ont pas d'effets négatifs sur l'équité et la pauvreté, respectent les droits d'utilisation des terres et des travailleurs, et (iv) encouragent des modèles d'affaires inclusifs petits agriculteurs. Comme pour l'énergie hydroélectrique, la Banque s'appuiera sur les leçons tirées de

l'expérience d'institutions internationales appropriées et sur leurs connaissances pour soutenir le développement de ses projets dans le domaine des biocarburants et développer des directives et critères pour orienter les décisions sur la question de savoir s'il faut apporter une assistance aux pays qui manifestent un intérêt pour les biocarburants liquides, quand et comment. En ce qui concerne les nombreux ménages qui sont susceptibles de continuer à être tributaires de la biomasse traditionnelle, le Groupe de la Banque aidera les PMR à explorer des approches pour la production et l'utilisation durables de bois de chauffe.

**4.3.4. Charbon:** De nombreux PMR ont exprimé un intérêt pour le développement des ressources de charbon et s'engagent dans des plans de développement ambitieux. La Banque apportera un appui à la production d'énergie à base de charbon afin de satisfaire les importants besoins énergétiques du continent tout en profitant des progrès technologiques pour accroître l'efficacité et réduire les GES et les autres impacts négatifs potentiels de projets d'approvisionnement en énergie basés sur le charbon. Les décisions de la Banque s'appuieront sur une analyse cohérente(i) des alternatives afin d'identifier un portefeuille de projets basé sur des ressources faibles en carbone, technologiquement exploitables et disponibles sur le marché et pouvant satisfaire la demande à venir, notamment par le biais d'une production à base de combustibles fossiles plus efficaces en terme d'émission de carbone, de sources renouvelables, et d'une amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de l'offre et de la demande ; (ii) de l'impact du projet en terme de satisfaction des besoins nationaux de sécurité énergétique ; et (iii) de la viabilité économique et financière des alternatives identifiées. En outre, par principe, la Banque encouragera la mise en œuvre, dans le sous-secteur de l'électricité, de mesures d'accompagnement visant à réduire, de façon globale, l'empreinte de carbone.

**4.3.5. Pétrole et gaz:** Ces 20 dernières années, le sous-secteur du pétrole et du gaz en Afrique a été caractérisé par des réserves prouvées de pétrole et de gaz croissantes sur le continent et par l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène de la production, propulsés par les succès des activités d'exploration<sup>21</sup>. La consommation future de pétrole et de gaz en Afrique risque de s'accroître à des taux plus élevés que la production si la forte croissance économique actuellement enregistrée par la plupart des pays africains se maintient. Par ailleurs, une préoccupation clé relative à la gouvernance des ressources de pétrole et de gaz est que les gouvernements des pays africains producteurs de pétrole et de gaz reçoivent une part congrue des rentes importantes provenant de la production. Afin de renforcer la fourniture de pétrole et de gaz sur le continent au profit de tous, allégeant ainsi le fardeau de l'énergie importée, le Groupe de la Banque entend promouvoir des politiques, des principes et des pratiques qui permettent l'utilisation de ressources pétrolières et gazières de manière à préserver et à optimiser la base de la ressource et à garantir des profits équitables et à long terme y compris pour les générations futures. La Banque apportera un appui tout particulièrement pour la production, la transformation, la distribution et l'exportation des hydrocarbures africains d'une manière équitable et durable aux plans environnemental et social, comme moyen de promouvoir la croissance et le développement sur le continent.

**4.3.6. Production, transmission et distribution d'énergie:** Le secteur de l'énergie en Afrique fait face à des défis liés à la faible capacité et performance des systèmes de production, de transmission et de distribution d'énergie pour assurer la sécurité énergétique, l'accès à des services fiables et à moindre coût aux consommateurs existants et satisfaire la demande

---

<sup>21</sup> Ogunlade, D. 2007. *The Oil and Gas Sector: Energy Security and Sustainability in Africa*, Freetown; BP. 2010. *BP Statistical Review of World Energy*. London, United Kingdom

future. Par conséquent, les pays africains cherchent à accroître la capacité de leurs centrales électriques et à améliorer leurs réseaux de transmission/distribution, notamment par l'interconnexion dans le cadre des pools énergétiques. Pour appuyer les efforts des PMR visant à fournir des services d'électricité modernes, fiables et à coût abordable, la Banque apportera un appui pour l'intensification des investissements dans la production, la transmission et la distribution d'énergie aux niveaux national et régional.

**4.3.7. *Coopération régionale:*** Le fait que les ressources énergétiques du continent africain ne soient pas distribuées de manière égale invite à une coopération régionale pour permettre: (i) le développement concerté des ressources énergétiques en vue de tirer profit des économies d'échelle, et (ii) le commerce des ressources et des services énergétiques au sein du continent, notamment grâce à des consortiums électriques sous régionaux. Reconnaisant le rôle essentiel que peut jouer la coopération régionale dans la contribution à la sécurité énergétique et à la fiabilité des services sur le continent, et conformément à ses principes de viabilité sociale, environnementale et économique, la Banque accordera la priorité au développement de projets régionaux de production d'énergie et d'électricité à grande échelle, utilisant une variété de ressources énergétiques, notamment les combustibles fossiles, l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et l'énergie solaire. La Banque apportera également un appui actif à la mise en place d'oléoducs régionaux et transfrontaliers pour le transport du pétrole et du gaz des zones de production vers les marchés. Afin de rendre les marchés régionaux d'énergie fonctionnels, la Banque renforcera les consortiums électriques régionaux existants et aidera au développement des infrastructures, des capacités, des cadres politiques et réglementaires qui seront nécessaires.

**4.3.8. *Efficacité énergétique au niveau de l'offre et de la demande:*** L'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie constituent des outils économiques puissants pour atteindre l'accès universel à des services énergétiques durables. L'amélioration de l'efficacité énergétique et de la conservation d'énergie peut réduire le besoin d'investissement dans les infrastructures, diminuer les coûts de carburant, accroître la compétitivité, améliorer les retombées environnementales et le bien-être des consommateurs. La sécurité énergétique peut aussi être renforcée à travers l'efficacité énergétique car celle-ci permet d'amoinrir la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés. L'on estime à 30-40 pourcent les économies d'énergie qui peuvent être réalisées en utilisant la technologie actuellement disponible<sup>22</sup>. Pour ces raisons, alors que l'accroissement de la production et des moyens de transmission d'énergie demeure la priorité, la Banque va promouvoir l'efficacité énergétique dans ses opérations dans le secteur de l'énergie et aidera les PMR à identifier et à mettre en œuvre des stratégies pour réduire les pertes découlant de la production, de la transmission, de la distribution et de l'utilisation finale. Dans le dialogue sur les politiques, la Banque collaborera avec les gouvernements et d'autres organismes pertinents afin de mettre l'accent sur l'importance de l'efficacité énergétique dans le cadre de la solution à la sécurité énergétique du continent et aux défis liés à l'approvisionnement.

---

<sup>22</sup> *International Energy Forum (IEF). 2011. IEF Symposium on Energy Efficiency in Developing Countries; Hosted by the Ministry of Energy and Mines, 21-22 June 2011, Jakarta, Indonesia*

## **5. Mise en œuvre de la politique**

Afin d'assurer une mise en œuvre optimale de la politique, l'approche suivante sera adoptée :

### **5.1. Stratégie du secteur de l'énergie**

En droite ligne avec les objectifs et les principes ci-dessus mentionnés, le Groupe de la Banque élaborera des stratégies à moyen terme. La première stratégie est en cours d'élaboration et s'appesantira sur deux grands domaines stratégiques : (i) l'accès aux services énergétiques fiables et abordables pour tous ; et (ii) la croissance sobre en carbone dans le secteur de l'énergie : vers des énergies plus propres et l'efficacité énergétique. Au cours de la préparation de la stratégie, la Banque veillera à tirer profit des cadres pertinents existants tels que le CEIF et le CRMA.

Le niveau d'accès à l'énergie varie considérablement d'une région à l'autre sur le continent et également d'un pays à l'autre au sein d'une même région. Dans la mise en œuvre de la politique, la Banque s'attellera à satisfaire les besoins énergétiques spécifiques des différents pays et couches de la population et adaptera les stratégies d'approvisionnement aux besoins spécifiques des populations. Le Groupe de la Banque tirera parti des solutions technologiques, organisationnelles, environnementales et financières appropriées pour répondre auxdits besoins.

### **5.2. Directives pour les sous - secteurs énergétiques spécifiques**

Les directives afférentes aux sous-secteurs de l'énergie et les méthodes de mise en œuvre devront être préparées pour guider les opérations de la Banque dans le secteur de l'énergie. Compte tenu du rôle important que le charbon, l'hydroélectricité et la bioénergie peuvent jouer dans l'amélioration de l'accès à l'énergie en Afrique, d'une part, et des risques sociaux et environnementaux y afférents d'autre part, la Banque portera une attention particulière aux phases de prise de décision, de préparation et de mise en œuvre des projets dans les sous-secteurs en question. À cette fin, la Banque entreprendra des consultations élargies avec tous les acteurs y compris les PMR, la société civile et d'autres BMD dans le but d'élaborer des directives et des critères pour les activités relatives au charbon, à l'hydroélectricité et aux bioénergies. Dans le cadre des projets hydroélectriques, les directives mettront l'accent sur la viabilité du projet et son impact en termes de développement, l'utilisation efficiente des ressources et la gestion adéquate des potentiels impacts négatifs sociaux et environnementaux. Les projets à base de charbon seront évalués sur leur capacité à satisfaire les besoins énergétiques, l'utilisation effective des technologies propres disponibles, et leur viabilité économique et financière. Quant aux directives des bioénergies, elles se focaliseront sur l'équilibre requis entre nourriture et production de carburant, l'intégration dans un plan de développement rural plus large et leur potentiel à favoriser un développement social équitable et inclusif dans le respect des lois qui régissent la gestion des terres et le droit du travail.

### **5.3. Intégration de la dimension énergétique dans les politiques, stratégies et opérations de la Banque**

Compte tenu du fait que l'énergie est une question transversale à tous les secteurs économiques et sociaux, la Banque intégrera les dimensions énergétiques dans les politiques, stratégies et opérations des secteurs pertinents. Au cours des revues périodiques, les autres politiques et stratégies sectorielles de la Banque, notamment dans les domaines des



infrastructures, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de l'environnement, etc., seront renforcées en y incorporant la dimension énergétique.

#### **5.4. Suivi et évaluation**

Dans l'esprit de la programmation axée sur les résultats, la mise en œuvre de la Politique du secteur de l'énergie fera l'objet de suivi et son impact sera évalué par rapport aux résultats escomptés ci-après : (i) l'expansion de l'accès aux services énergétiques modernes dans les PMR, y compris pour les populations à faible revenu ; (ii) l'accroissement de la fiabilité des services énergétiques ; (iii) l'accessibilité financière aux services énergétiques ; (iv) l'accroissement de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable et de technologies propres ; et (v) l'amélioration de l'efficacité ; et (vi) l'amélioration des cadres nationaux et régionaux relatifs à la politique énergétique et à la gouvernance (mesurés, entre autres, par l'adoption de réformes, la taille des enveloppes financières allouées au secteur de l'énergie).

#### **5.5. Renforcement des capacités du personnel du Groupe de la Banque**

Le Groupe de la Banque renforcera l'ensemble de ses compétences dans le secteur de l'énergie, en particulier dans le domaine des technologies applicables aux énergies propres et renouvelables. Une attention particulière sera accordée au renforcement de l'expertise dans les domaines de l'efficacité énergétique, du commerce et du financement de l'énergie. En outre, la Banque s'appesantira sur l'identification et la sélection des pratiques et technologies dont l'utilisation a été couronnée de succès et veillera à ce que son personnel s'approprie lesdites pratiques et technologies.

#### **5.6. Génération de savoir**

La Banque encouragera la génération et la diffusion de connaissances sur les défis, les opportunités et les meilleures pratiques dans les différents sous-secteurs de l'énergie et dans les technologies en vue de contribuer aux prises de décision dans le cadre de ses propres opérations et d'aider au renforcement des capacités des PMR à planifier et gérer les activités du secteur énergétique. En particulier, les domaines suivants seront considérés: l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie, la gouvernance, les technologies et procédés pour le passage des systèmes inefficaces de production conventionnelle à des systèmes de production plus propres. À cet égard, la Banque entreprendra sa propre analyse et tirera parti des connaissances générées par les institutions sœurs et les groupes de réflexion en Afrique et à l'étranger.

#### **5.7. Partenariats**

La bonne mise en œuvre de cette Politique du Secteur de l'Énergie, requiert la mise en place de partenariats efficaces, en particulier dans le domaine du cofinancement des projets et programmes, du développement de stratégies, de la génération et de la dissémination du savoir ainsi que dans le développement des capacités. Les institutions clés avec lesquelles la Banque développera des partenariats incluent la Banque Mondiale et les autres BMD, les banques sous régionales de développement et les agences bilatérales. Le Groupe de la Banque renforcera sa collaboration avec les agences spécialisées de l'ONU, notamment le PNUE, le PNUD, la FAO et l'ONUDI.

## **6. Entrée en vigueur et Recommandation**

Cette nouvelle Politique du Secteur de l'Energie abroge la politique sectorielle de l'énergie de 1994 ainsi que le Cadre sur la Politique des Tarifs des Services Publics de 1985 et qui s'appliquait aux opérations dans les domaines de l'énergie électrique, des télécommunications, de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement.

La politique entrera en vigueur à son approbation par le Conseil.

Il est demandé au Conseil d'approuver la présente Politique du Secteur de l'Energie.

## Annexe 1

Approches en matière d'énergie dans les BMD : cas du charbon, , de l'énergie hydroélectrique et des biocarburants

Sources d'énergie	BAsD - 2009	BID – Politique de l'énergie	BERD - Politique relative aux opérations dans le secteur de l'énergie, 2006	La stratégie de la Banque mondiale en matière d'énergie, 2011
Charbon	<p>La BAsD ne financera la mise en valeur de mines de charbon, sauf si la production est destinée à une utilisation captive par des centrales thermiques.</p> <p>La BAsD appuiera de façon sélective des projets d'énergie à base de charbon si des technologies plus propres sont adoptées et des moyens et des mesures d'atténuation adéquates sont intégrés dans la conception du projet.</p>	<p>La BID soutient les activités de production de charbon et a élaboré des directives concernant les centrales électriques alimentées au charbon.</p>	<p>La BERD reste disposée à étudier la possibilité de financer des projets de production d'énergie à base de charbon qui peuvent démontrer leur compétitivité et qui sont en accord avec la Politique environnementale de la BERD. À moyen et à long terme, le développement d'une infrastructure de soutien aux exportations de charbon provenant de la Région, en particulier vers l'Orient, principalement la Chine, pourrait être soutenu dans le cadre de processus plus large.</p>	<p>La stratégie de la Banque mondiale en matière d'énergie est toujours en cours d'élaboration. Par conséquent, aucune décision définitive n'a encore été arrêtée concernant le charbon, l'hydroélectricité et les biocarburants.</p>
Hydroélectricité	<p>La BAsD appuiera de façon sélective de grandes centrales hydroélectriques nécessitant des réservoirs de stockage saisonniers, offrant ainsi des avantages multiples au plan</p>	<p>La Banque veillera à ce que des mesures soient prises afin d'accroître le potentiel de ressources hydroélectriques de la région sur des bases durables tant au plan environnemental qu'au plan économique.</p>	<p>La Banque envisagera le financement de projets en matière d'énergie hydroélectrique et de réhabilitation de projets hydroélectriques, en conformité avec les exigences de la Politique</p>	

	national ou régional.		environnementale de la BERD.	
Bioénergie	Compte tenu de l'intérêt manifesté pour les biocarburants à l'échelle mondiale, la BAsD soutient des études plus approfondies visant à évaluer les coûts et les avantages du développement durable des biocarburants, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la balance énergétique nette des cultures et les incidences sur l'environnement. Là où les avantages indiquent qu'il est approprié d'intervenir, la BAsD soutiendra leur développement.	La BID appuie des projets de recherche et des projets pilotes afin de tester la viabilité des meilleures options en matière d'énergie renouvelable, notamment l'éthanol.	-	